

**FIA ASIA PACIFIC RALLY CHAMPIONSHIP**  
**CHAMPIONNAT DES RALLYES ASIE-PACIFIQUE DE LA FIA**

**1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**1.1** La FIA organise le Championnat des Rallyes Asie-Pacifique de la FIA (le Championnat APRC) réservé aux pilotes et copilotes licenciés internationaux de toutes nationalités.

**1.2** Sont applicables pour ce Championnat les Prescriptions Générales applicables aux Championnats des Rallyes de la FIA.

**1.3** Une Coupe des Constructeurs pour ce Championnat est organisée (même barème des points que dans le Championnat du Monde des Rallyes pour Pilotes). Seule la voiture la mieux classée d'une même marque peut marquer des points à la Coupe réservée aux Constructeurs.

**1.4** Une Coupe Asie et une Coupe Pacifique sont organisées pour les pilotes et les copilotes conjointement avec le Championnat des Rallyes Asie-Pacifique aux conditions suivantes.

**1.4.1** Chaque concurrent (engagé), pilote et copilote doit s'inscrire auprès de la FIA pour être éligible à toute récompense de la Coupe Asie ou de la Coupe Pacifique et l'inscription peut se faire à l'une des deux Coupes mais pas aux deux. L'inscription à l'une ou l'autre Coupe ainsi qu'à l'APRC est autorisée.

**1.4.2** Le système de points des Coupes Asie et Pacifique sera identique au système de points de l'APRC.

**1.4.3** L'inscription à la Coupe Pacifique requerra la désignation de chacun des trois rallyes de la Coupe (c.-à-d. Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande et Australie) et la désignation devra se faire avant la clôture des engagements pour la première manche de la Coupe.

**1.4.4** L'inscription à la Coupe Asie requerra la désignation de trois des quatre rallyes de la Coupe (c.-à-d. Japon, Malaisie, Indonésie et Chine), et la désignation devra se faire avant la clôture des engagements pour la seconde manche de la Coupe, excepté que, si un concurrent s'inscrit pour l'APRC en désignant uniquement 2 rallyes Pacifique et 4 rallyes Asie, la désignation des rallyes de la Coupe Asie devra avoir lieu au moment de l'inscription à l'APRC.

**1.4.5** Les points pourront uniquement être marqués lors des rallyes désignés. D'autres rallyes pourront être disputés mais la participation à ces derniers n'aura pas d'incidence sur les points attribués pour ces rallyes.

**1.4.6** En cas de non engagement ou de non participation à un rallye désigné, le concurrent devra néanmoins payer à l'organisateur la totalité du droit d'engagement

**1.4.7** Un changement de copilote ou l'introduction d'un nouveau concurrent requerra une inscription après les délais indiqués ci-dessus.

**1.5** Une Coupe des Rallyes Asie-Pacifique pour Pilotes, Copilotes et Constructeurs de voitures du Groupe

**1. GENERAL PROVISIONS**

**1.1** The FIA organises the FIA Asia-Pacific Rally Championship (the APRC Championship) for drivers and co-drivers of all nationalities, holding an international licence.

**1.2** The General Prescriptions for the FIA Rally Championships are applicable to this Championship.

**1.3** A Manufacturers' Cup for this Championship is organised (the same scale of points is applied as that used for the World Rally Championship for Drivers). For any one make, only the best placed car may score points for the Manufacturers' Cup.

**1.4** An Asia Cup and a Pacific Cup are organised for drivers and co-drivers in conjunction with the Asia-Pacific Rally Championship under the following conditions.

**1.4.1** Each competitor (entrant), driver and co-driver must register with the FIA to be eligible for any Asia Cup or Pacific Cup awards and the registration may be for either Cup but not both. Registration for either Cup together with an APRC registration is permitted.

**1.4.2** The points system for the Asia and Pacific Cups will be identical to the APRC points system.

**1.4.3** Registration for the Pacific Cup shall require nomination for each of the three rallies in the Cup (viz. New Caledonia, New Zealand and Australia) and nomination must be completed prior to the close of entries for the first round of the Cup.

**1.4.4** Registration for the Asia Cup shall require nomination of any three of the four rallies in the Cup (viz. Japan, Malaysia, Indonesia and China), and nomination must be completed prior to the close of entries for the second round of the Cup, save that, if an entrant registers for the APRC by nominating only 2 Pacific and 4 Asia rallies, nomination of the Asia Cup rallies must occur at the time of registration for the APRC.

**1.4.5** Points may only be scored at nominated rallies. Other rallies may be contested but participation in them will have no impact on the points awarded for those rallies.

**1.4.6** Failure to enter or attend any nominated rally shall still require the entrant to pay the full entry fee to the organiser.

**1.4.7** A change of co-driver or the introduction of a new entrant will require registration after the time limits given above.

**1.5** An Asia-Pacific Rally Cup for Drivers, Co-Drivers and Manufacturers of cars in Group N, with 2-wheel drive,

<p>N, à deux roues motrices, à moteur atmosphérique et d'une cylindrée maximale de 2000 cm<sup>3</sup> est organisée.</p> <p><b>1.6 Inscription à l'APRC et à l'une ou l'autre Coupe</b> Pour être éligible aux points et récompenses du Championnat / des Coupes, chaque concurrent, chaque pilote et chaque copilote doivent s'enregistrer individuellement auprès de la FIA en s'acquittant chacun du droit suivant : Concurrent : 204 € Pilote : 204 € Copilote : 204 € Seule une voiture engagée par un concurrent enregistré au Championnat et conduite par un pilote enregistré avec un copilote enregistré (sous réserve de la clause ci-après relative aux concurrents et aux copilotes) est éligible pour marquer des points au classement général en tenant compte de sa position relative et sans tenir compte du classement des voitures des pilotes et des concurrents qui ne sont pas enregistrés. Le nombre d'épreuves du Championnat est de 7. La procédure d'enregistrement comprend un engagement pour participer à 6 épreuves désignées. Pour se qualifier pour les points et récompenses de l'APRC, cinq épreuves au moins doivent être disputées. L'intégralité des droits d'engagement devra être versée à l'Organisateur de l'épreuve non disputée. Dans ce cas, les points ne seront pas redistribués à ceux encore dans le Championnat. Les pilotes et copilotes doivent s'enregistrer et désigner leurs épreuves pour l'APRC au plus tard à la clôture des engagements du deuxième Rallye du Championnat. La seule inscription permise après cette date serait motivée pour un changement de copilote ou l'introduction d'un nouveau concurrent. Le concurrent peut désigner une seule épreuve ou la totalité des épreuves. Ils peuvent désigner une épreuve en utilisant un pilote désigné ou un copilote au plus tard à la date de clôture des engagements du Rallye concerné.</p> <p><b>2. CARACTÉRISTIQUES DES RALLYES</b></p> <p><b>2.1</b> Chaque rallye doit inclure dans son titre l'acronyme "APRC" et doit avoir lieu dans un pays situé dans la région Asie-Pacifique. Chaque rallye doit faire l'objet d'une inspection de la FIA.</p> <p><b>2.2</b> La longueur maximale de chaque épreuve spéciale sera de 33 km. Le kilométrage total des épreuves spéciales est fixé à un minimum de 220 km et à un maximum de 280 km.</p> <p><b>2.2.1</b> La distance minimale d'épreuves spéciales entre les parcs d'assistance est de 30 km et le maximum autorisé est de 80 km.</p> <p><b>2.2.2</b> Il est permis aux Organismes de fixer des points additionnels pour les ravitaillements exclusivement.</p> <p><b>2.2.3</b> Les épreuves seront constituées de deux ou trois étapes à la discrétion des organisateurs, la distance minimale d'épreuves spéciales pour chaque étape étant de 60 km.</p> <p><b>2.2.4</b> Les concurrents inscrits au Championnat des Rallyes Asie-Pacifique prendront le départ du Jour 1 et</p>	<p>normally aspirated engines and a maximum cylinder capacity of 2000 cc is organised.</p> <p><b>1.6 Registration for the APRC and either Cup</b> To be eligible for Championship/Cup points and awards, each entrant, each driver and each co-driver must register individually with the FIA by making a payment for each as follows:  For an entrant: €204 For a driver: €204 For a co-driver: €204 Only those cars entered by a registered entrant and driven by a registered driver and co-driver (subject to the entrant and co-driver clause below) are eligible to score points within the general classification, taking into account their relative positions and without taking into account the classification of the cars of the non-registered drivers and entrants.  The number of Championship events is 7. The process of registration includes an undertaking to take part in 6 nominated events. To qualify for points and awards in the APRC, at least 5 must be contested. Full payment of Entry Fees to the Organiser of the event missed shall be made. In such cases, the points will not be redistributed to those still in the Championship.  Drivers and co-drivers must register and nominate their events for the APRC at the latest by the closing date for entries in the second Championship Rally. The only registration possible after this date would be for a change of co-driver or the introduction of a new entrant. Entrants may nominate a single event or all events. They must nominate an event, using a nominated driver and co-driver, at the latest by the time of closing date for entries in the Rally concerned.</p> <p><b>2. CHARACTERISTICS OF THE RALLIES</b></p> <p><b>2.1</b> Each rally must include in its title the acronym "APRC" and must take place in a country situated in the Asia-Pacific region. Each rally is the subject of an FIA inspection.</p> <p><b>2.2</b> The maximum length of each special stage is 33 km. The total distance of the Special Stages is set at a minimum of 220 km and a maximum of 280 km.</p> <p><b>2.2.1</b> The minimum Special Stage distance between service parks is 30 km and the maximum permitted is 80 km.</p> <p><b>2.2.2</b> Organisers are permitted to set up additional points for refuelling only.</p> <p><b>2.2.3</b> Events shall consist of two or three Days at the Organisers' discretion with a minimum distance of 60 km for any one Day.</p> <p><b>2.2.4</b> The competitors registered in the APRC will start Day 1 and subsequent Days as a group. The starting</p>
---	---

des étapes suivantes en groupe. L'ordre de départ des Epreuves Super Spéciales (s'il y a lieu) sera laissé à la discrétion des organisateurs.

### 2.3 Format des rallyes

Durée maximale recommandée : 5 jours, répartis comme suit :

- Premier jour : reconnaissance du mercredi.
- Deuxième jour : reconnaissance du jeudi. Vérifications techniques (avec une voiture présentée par le représentant de l'équipe).
- Troisième jour : Vérifications techniques du vendredi et/ou Mise au Point et/ou Médias et/ou Promotion. Départ du rallye. Jour N° 1 (si applicable en fonction du programme de l'épreuve)
- Quatrième jour : Samedi Jour 2 (ou Jour 1 si uniquement 2 Jours)
- Cinquième jour : Dimanche Jour 3 (ou Jour 2 si uniquement 2 Jours), Podium d'arrivée

La Mise au point est obligatoire pour tous les concurrents inscrits au Championnat / à la Coupe et également pour tous les concurrents invités.

Le revêtement en terre utilisé pour la mise au point ne doit pas être représentatif des épreuves spéciales du rallye.

Il est recommandé d'établir l'itinéraire du rallye de manière à avoir un Parc d'Assistance principal et éventuellement une assistance auxiliaire, permettant à une unité d'assistance par voiture de compétition à un ou deux emplacements de fournir une assistance adéquate pendant toute la durée du rallye.

L'itinéraire des organisateurs devrait être conçu de sorte que 2 heures et 30 minutes puissent être consacrées aux vérifications techniques de fin d'épreuve.

### 2.4 Type de revêtement

Un revêtement terre doit être utilisé pour tout le parcours d'une épreuve spéciale. Cette règle s'applique à l'ensemble du rallye.

### 2.5. Reconnaissances - Road book

#### 2.5.1 Durée

2.5.1.1 Le nombre de passages de chaque pilote dans une même épreuve spéciale ne doit pas être supérieur à deux. Toute infraction sera portée à l'attention des Commissaires Sportifs.

2.5.1.2 Le road book doit être fourni à tous les concurrents au moins 5 jours avant le début du rallye.

2.5.1.3 Etant donné qu'il s'agit de reconnaissances et non d'essais, et là où le Code de la Route doit être intégralement respecté, les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigé par la loi, aucune responsabilité ne pouvant être imputable aux Organisateurs.

#### 2.5.2 Sanctions

Conformément à l'Article approprié du Règlement du Championnat du Monde des Rallyes.

### 2.6 SUPER RALLYE

Le format Super Rallye est applicable à ce Championnat.

2.6.1 Toute voiture concurrente qui ne parvient pas à

order of Super Special Stages (if held) shall be at the Organisers' discretion.

### 2.3 Format of the rallies

Recommended maximum duration: 5 days as follows:

- Day 1: Wednesday Reconnaissance.
- Day 2: Thursday Reconnaissance, Scrutineering (car presented by the team's representative).
- Day 3: Friday Scrutineering and/or Shakedown and/or Media and/or Promotion. Start of Rally – Day 1 (if suitable to event schedule)

Day 4: Saturday Day 2 (or Day 1 if only 2 Days)

- Day 5: Sunday Day 3 (or Day 2 if only 2 Days), Finish Podium.

The Shakedown is compulsory for all entrants registered in the Championship/Cup and also for any invited entrants.

The gravel surface of the shakedown does not have to be representative of the special stages of the Rally.

It is recommended that the rally itinerary be planned to have one main service park and possibly an auxiliary service area to permit one service unit per competing car in 1 or 2 locations to provide adequate service for the entire rally.

The Organisers' itinerary should ensure that 2 hours and 30 minutes are available for post-event scrutineering.

### 2.4 Type of road surface

A gravel road surface must be used for the entire course of any special stage. This rule applies for the entire itinerary of a rally.

### 2.5 Reconnaissance - Road book

#### 2.5.1 Duration

2.5.1.1 Each driver must cover the same special stage not more than twice. Any non-compliance shall be brought to the attention of the Stewards.

2.5.1.2 The road book must be made available to all the competitors at least 5 days prior to the start of the rally.

2.5.1.3 This being reconnaissance and not practice, and where all Road Traffic Laws are to be fully respected, reconnaissance cars have to be covered by insurance as required by the law, no responsibility being imputable to the Organisers.

#### 2.5.2 Sanctions

As per the relevant Article of the World Rally Championship Regulations.

### 2.6 SUPER RALLY

The Super Rally format is applicable to this Championship.

2.6.1 A competing car which fails to finish any Day of a

terminer une étape d'un rallye sera autorisée à prendre le départ de l'étape suivante. Tout concurrent qui prend un nouveau départ sous la réglementation Super Rallye ne figurera pas au classement général final.

**2.6.2** Cette disposition s'appliquera à toute voiture exclue en raison d'un dépassement de la limite la plus tardive autorisée ou qui n'est pas parvenue à pointer à un contrôle ; cependant, elle ne s'appliquera pas lorsque la voiture aura été exclue en raison d'une infraction aux exigences d'éligibilité, en raison d'infractions aux règles de circulation ou suite à une décision des Commissaires Sportifs.

**2.6.3** Toute voiture qui ne parvient pas à terminer une étape conformément aux règles ci-dessus peut être réparée à la discrétion des concurrents. Cependant, la voiture doit se présenter au parc fermé précédant le départ de la deuxième étape au plus tard six heures avant l'heure prévue de départ de cette étape.

Le concurrent doit aviser les Organisateurs de son intention de faire vérifier à nouveau son véhicule avant le début de la réunion des Commissaires Sportifs à la fin de l'étape au cours de laquelle la voiture a abandonné.

**2.6.4** La voiture doit conserver son châssis et son bloc moteur d'origine tels que marqués lors des vérifications techniques préliminaires.

**2.6.5** Avant de reprendre le départ d'une étape, le véhicule doit être inspecté par les commissaires techniques.

**2.6.6** Le départ de la deuxième étape et de la troisième étape (le cas échéant) sera redonné dans l'ordre du classement partiel officiel publié à la fin de l'étape précédente, les pilotes inscrits au Championnat des Rallyes Asie-Pacifique partant en premier en groupe.

**2.6.7** Les Commissaires Sportifs peuvent repositionner les pilotes qui souhaitent prendre le départ selon le concept de Super Rallye et, sur proposition des Organisateurs ou à leur propre discrétion, tout autre pilote.

#### **2.6.8 Points**

**a)** Le barème des points indiqué à l'Article 6 sera appliqué pour le classement général du Championnat APRC des Pilotes, des Copilotes, des Constructeurs, de la Coupe 2 litres, de la Coupe Asie et de la Coupe Pacifique.

**b)** Pour chaque étape, un bonus de points sera attribué pour le Championnat des Pilotes, Copilotes, Constructeurs, la Coupe 2 litres, la Coupe Asie et la Coupe Pacifique sur la base des résultats obtenus lors de l'étape, à raison de 3, 2 et 1 point(s) respectivement pour les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> positions, pour chacune des récompenses ci-dessus.

**c)** Pour bénéficier du bonus des points d'étape, la voiture doit rester au Parc Fermé de fin de Rallye jusqu'à la publication du classement officiel final.

**d)** Pour les points des Constructeurs, seule la voiture la mieux placée parmi les trois premiers pourra prétendre au bonus de points. En outre, le bonus de points sera alloué en fonction de la position réelle de la voiture.

#### **2.6.9 Publicité**

Il est interdit de publier tout type de publicité faisant la promotion du résultat d'une étape donnée d'un rallye. Les

rally will be permitted to restart the next Day. Any entrant who re-starts under the Super rally rules will not be classified in the final overall classification.

**2.6.2** This shall apply to any car which has been excluded on the grounds of exceeding the latest allowable limit or has failed to report to a control, but shall not apply where the car has been excluded for breach of eligibility requirements, traffic infringements or by a decision of the Stewards.

**2.6.3** Any car which fails to finish a Day in accordance with the above may be repaired at the entrant's discretion. However, the car must report to the overnight parc fermé prior to the next Day, no later than 6 hours before the scheduled start of that Day.

The entrant must advise the Organisers of the intention to have the car re-scrutineered prior to the start of the Stewards' meeting at the end of the Day which the car has failed to finish.

**2.6.4** The car must retain its original body shell and engine block as marked at pre-event scrutineering.

**2.6.5** Prior to restarting a Day, the car must pass inspection by the scrutineers.

**2.6.6** The second Day, and third Day (where applicable), will restart in the order of the partial unofficial classification published at the end of the preceding Day with the APRC registered drivers starting first as a group.

**2.6.7** The Stewards may reposition drivers who wish to start under the Super Rally format and, upon the proposal of the Organisers or at their own discretion, any other driver.

#### **2.6.8 Points**

**a)** The points as given in Article 6 will apply for the Overall Classification for the APRC Championship for Drivers, Co-Drivers, Manufacturers, 2-Litre Cup, the Asia Cup and the Pacific Cup.

**b)** For each Day, bonus points will be awarded in the Championship for Drivers, Co-drivers, Manufacturers, 2-Litre Cup, Asia Cup and Pacific Cup, based on the results for the Day, at the rate of 3, 2 and 1 for 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> respectively, within each of the above.

**c)** To be eligible for Day bonus points, the car must remain in the end-of-rally Parc Fermé until the publication of the final official results.

**d)** For Manufacturers' points, only the best placed car in the first three positions will be eligible to score bonus points. Furthermore, the bonus points allotted will be for the actual position of the car.

#### **2.6.9 Advertising**

It is prohibited to publish any form of advertising promoting the result of an individual Day of a rally. Competitors may,

concurrents peuvent cependant mentionner, dans les communiqués de presse, une "victoire" dans une étape à condition de ne pas laisser entendre que ce résultat se rapporte à l'ensemble du rallye.

L'autocollant avec le numéro de porte sera conforme à celui du CMR avec le même espace en-dessous pour le logo de l'APRC et un espace sera prévu pour toute publicité éventuelle d'un commanditaire.

### 2.7 Publicité facultative sur la voiture de rallye

Les organisateurs peuvent avoir une publicité facultative comme suit :

- a) Sur le capot de la voiture un autocollant de la taille 10 x 60 cm.
- b) Sur chaque côté de la voiture adjacent au numéro de compétition 2 autocollants de la taille de 15 x 25 cm.

L'emplacement de ces autocollants doit être mentionné dans le Règlement du Rallye.

### 3. FLEXI-ASSISTANCE

Tout engagé pourra bénéficier de la flexi-assistance comme suit :

**3.1** La flexi-assistance a pour but de donner la possibilité aux voitures de bénéficier d'une assistance à des moments différents.

**3.2** Cet Article s'appliquera aux Parcs d'Assistance de 20 minutes (à l'exclusion du Parc d'Assistance final du rallye), lesquels incluront un regroupement conformément à l'Art. 18.9 des Prescriptions Générales.

**3.3** La flexi-assistance permettra de retirer les voitures concurrentes d'un Parc Fermé pour les emmener sur un Parc d'Assistance attenant et lié au Parc Fermé par une frontière commune et des contrôles horaires d'entrée et de sortie, conformément aux dispositions figurant à l'Article 12.3.2 des Prescriptions Générales.

**3.4** Pour procéder aux opérations de flexi-assistance, les équipages entreront dans le Parc fermé à l'heure spécifiée (Article 18.6.11 des Prescriptions Générales). S'il est précédé d'une épreuve spéciale, ce Parc Fermé pourra être précédé d'une zone de contrôle technique de 3 minutes.

**3.5** Les équipages pourront alors soit entrer dans le Parc d'Assistance, soit laisser la voiture à l'intérieur du Parc Fermé. La voiture concurrente pourra alors être conduite par une personne autorisée par le représentant du concurrent, dans le respect de toutes les formalités de présentation du carnet de contrôle et des pénalités y afférentes ; elle ne pourra être conduite du Parc Fermé au Parc d'Assistance et vice versa qu'une seule fois.

**3.6** En aucun cas, le temps d'assistance de 20 minutes ne pourra être dépassé sans pénalité. La voiture concurrente devra être retournée au Parc Fermé avant les 20 minutes imparties.

**3.7** Dans le cadre de la flexi-assistance, la durée d'intervention à compter de l'heure d'arrivée de la première voiture dans le Parc Fermé est laissée à la discrétion des organisateurs mais doit être déclarée sur l'itinéraire du rallye.

however, refer in media releases to "winning" a Day, provided there is no inference that the result related to the entire rally.

The door number sticker shall be as per the WRC with an equal space below for the APRC logo and provision for a possible series sponsor advertisement.

### 2.7 Optional Advertising on the rally car

Organisers are permitted to have optional advertising as follows:

- a) On the bonnet of the car, a sticker measuring 10 x 60 cms.
- b) On each side of the car, adjacent to the competition number sticker, 2 stickers measuring 15 x 25 cms.

The location of these stickers must be specified in the Supplementary Regulations.

### 3. FLEXI-SERVICING

Any entrant can benefit from flexi-servicing, as follows:

**3.1** Flexi-servicing is intended to provide an opportunity for cars to service at different times.

**3.2** This Article shall apply to service parks of 20 minutes (excluding the final service park of the rally) which shall include a regroup as per Article 18.9 of the General Prescriptions.

**3.3** Flexi-servicing shall permit the removal of the competing cars from a Parc Fermé to an adjacent service park linked to the Parc Fermé by a common boundary and entry and exit time controls, as per the requirements listed under Article 12.3.2 of the General Prescriptions.

**3.4** For the operation of flexi-servicing, crews will enter the Parc Fermé at the time specified (Article 18.6.11 of the General Prescriptions). When preceded by a special stage this Parc Fermé may be preceded by a 3-minute technical checking zone.

**3.5** Crews then either enter the service park or leave their car in the Parc Fermé. The competing car may be driven by an authorised representative of the entrant, respecting all the formalities of time card presentation and related penalties, only once from the Parc Fermé to the service park and vice versa.

**3.6** In no case may the 20 minutes of service time be exceeded without penalty. The competing car may be returned to the Parc Fermé before the 20 minutes have elapsed.

**3.7** The operational window of flexi-servicing time, starting from the arrival of the first car into the Parc Fermé, is left to the discretion of the Organisers but must be declared on the rally itinerary.

<p><b>3.8</b> Une flexi-assistance de 45 minutes à la fin de chaque étape sera prévue.</p> <p><b>4. ÉPREUVES SUPER SPÉCIALES</b></p> <p>L'organisation facultative d'une épreuve super spéciale doit se conformer aux règles suivantes :</p> <p><b>4.1</b> Une épreuve super spéciale est une épreuve spéciale conçue pour les spectateurs avec la possibilité d'avoir plus d'une voiture prenant le départ au même moment. L'organisation d'une épreuve super spéciale est facultative.</p> <p><b>4.2</b> Les règles spécifiques concernant le déroulement et l'organisation d'une épreuve super spéciale doivent être conformes aux dispositions figurant sous le chapitre XIX des Prescriptions et doivent être comprises dans le Règlement Particulier du rallye. Un plan de sécurité distinct doit être soumis à la FIA au moins 3 mois avant le rallye (pour une Epreuve Super Spéciale avec deux voitures) ou deux mois (pour une Epreuve Super Spéciale avec une voiture) en vue de recevoir l'approbation des observateurs désignés pour le rallye. Il doit clairement indiquer les zones spécifiques réservées aux médias.</p> <p><b>4.3</b> Au point de départ, les routes doivent être adjacentes l'une à l'autre. La même procédure de départ doit s'appliquer à chaque voiture. Il est par ailleurs permis de décaler la ligne de départ des voitures de façon à égaliser la longueur de l'épreuve à partir des différentes positions de départ.</p> <p><b>4.4</b> La longueur d'une épreuve super spéciale doit se situer entre 1,5 km et 5 km.</p> <p><b>4.5</b> Le revêtement de l'épreuve super spéciale doit être du même type que celui du reste du rallye.</p> <p><b>4.6</b> L'ordre de départ d'une épreuve super spéciale est laissé à l'entière discrétion des Organisateurs. Néanmoins, les Organisateurs doivent donner le détail de la procédure dans le Règlement Particulier.</p> <p><b>4.7</b> Dans le cas où une voiture ne parviendrait pas à terminer correctement l'épreuve super spéciale, elle pourra être emmenée par les Organisateurs vers un parc d'assistance attenant où elle pourra être réparée dans le respect des dispositions du règlement particulier et de l'itinéraire.</p> <p>Autrement, la voiture sera placée sur le secteur de liaison situé après le contrôle de sortie de l'épreuve super spéciale.</p> <p>Dans les deux cas, l'équipage se verra allouer un temps de 5 minutes additionné au meilleur temps de la voiture de sa classe.</p> <p>La voiture sera considérée comme ayant pointé à temps à son/ses contrôle(s) horaire(s) respectif(s) immédiatement après l'épreuve super spéciale.</p> <p>Dans les deux cas, l'équipage sera soumis aux mêmes règlements, dispositions, restrictions en matière d'assistance et pénalités de temps qui s'appliquent au rallye.</p> <p>Tout équipage qui obtiendra un temps effectif supérieur à 5 minutes additionné au meilleur temps se verra également allouer un temps maximum de 5 minutes additionné au meilleur temps.</p>	<p><b>3.8</b> Flexi-servicing of 45 minutes at the end of each Day will be provided.</p> <p><b>4. SUPER SPECIAL STAGES</b></p> <p>The optional organising of a super special stage must conform to the following rules.</p> <p><b>4.1</b> A super special stage is a special stage designed for spectator viewing with the possibility of having more than one car starting at the same time. The organising of a super special stage is optional.</p> <p><b>4.2</b> The specific regulations regarding the running and organisation of a super special stage must conform to the regulations included in Chapter XIX of the Rally General Prescriptions and must be included in the Supplementary Regulations of the Rally.</p> <p>A separate safety plan must be submitted to the FIA at least 3 months before the Rally (for a 2-car Super Special Stage), or 2 months (for a single car Super Special Stage), for the approval of the observers designated for the Rally. Specific areas must be clearly identified for use by the media.</p> <p><b>4.3</b> The roads, at the starting point, must be adjacent to one another. The same starting procedure must apply to each car. It is further permitted to stagger the starting line for the cars to equalise the length of the stage from the different starting positions.</p> <p><b>4.4</b> The length of a super special stage must be between 1.5 km and 5 km.</p> <p><b>4.5</b> The road surface of a super special stage must be of the same type as that of the rest of the rally.</p> <p><b>4.6</b> The starting order of a super special stage is entirely at the discretion of the Organisers. However, the Organisers must detail the procedure in the Supplementary Regulations.</p> <p><b>4.7</b> If a car fails to correctly complete a super special stage, it may be removed by the Organisers to an adjacent service park, where it may be repaired according to the Supplementary Regulations and itinerary.</p> <p>Alternatively, the car will be placed on the road section after the Out Control of the super special stage.</p> <p>In either case, the crew will be allotted a stage time of 5 minutes plus the fastest time of the car in its class.</p> <p>Any such car will be deemed to have reported to the respective time control(s) immediately following the super special stage at its due time.</p> <p>In either case, the crew will be subject to all normal rules, regulations, service restrictions and time penalties applying to the rally.</p> <p>Any crew recording an actual time in excess of 5 minutes plus the fastest time will also be allotted a maximum time of 5 minutes plus the fastest time.</p>
--	--

<p><b>4.8</b> Lorsqu'un Organisateur prévoit une Epreuve Super Spéciale en tant que Section 1 du Jour 1 pour ouvrir le rallye le soir, un concurrent qui ne parvient pas à participer à cette épreuve ou à la terminer recevra une pénalité comme indiqué à l'article 4.7 ci-dessus. Les réparations peuvent être effectuées conformément à l'Article 2.6.3 et le concurrent peut prendre le départ de la Section 2 du Jour 1.</p>	<p><b>4.8</b> When an Organiser schedules a Super Special Stage as Section 1 of Day 1 to open the Rally in the evening; an entrant who fails to take part in or finish that stage will be given a penalty as stated in Article 4.7 above.</p>
<p><b>5. VOITURES ADMISES</b></p> <p>Les épreuves du Championnat des Rallyes Asie-Pacifique sont réservées aux voitures du Groupe N et aux voitures du Groupe A dont la cylindrée corrigée est inférieure à 2000 cm<sup>3</sup>, aux voitures Super 1600, aux voitures Super 2000 et aux voitures autorisées conformément à l'Article 5.1.</p> <p>Les voitures homologuées en «Kit car», dont la cylindrée est supérieure à 1600 cm<sup>3</sup>, ne sont pas acceptées.</p> <p>Les voitures homologuées en «Kit car», dont la cylindrée est comprise entre 1400 et 1600 cm<sup>3</sup>, peuvent être acceptées si elles respectent également l'Article 255.6.2 «poids» de l'Annexe J.</p> <p>Les voitures à deux roues motrices équipées d'un moteur Diesel suralimenté dont la cylindrée nominale est inférieure à 2000 cm<sup>3</sup> sont acceptées en Groupe A et en Groupe N.</p> <p>Les World Rally Cars ne sont pas autorisées.</p> <p><b>5.1</b> Les voitures des Groupes A et N dont les homologations ont expiré jusqu'à un maximum de 4 ans avant le début de l'année en cours sont autorisées à participer aux rallyes du Championnat aux conditions suivantes.</p> <p><b>5.1.1</b> Elles sont autorisées à participer à tous les rallyes du Championnat sur une base égalitaire et elles peuvent prendre le départ et être classées avec les voitures homologuées.</p> <p>Cependant, les pilotes et copilotes de ces voitures ne peuvent pas marquer de points dans le Championnat ; de même, les voitures ne sont pas admises à marquer de points.</p> <p><b>5.1.2</b> La participation de voitures non homologuées telles que définies à l'Article 5.1 ci-dessus ne peut être acceptée que si les papiers d'homologation corrects, bien qu'expirés, sont présentés aux vérifications administratives et techniques, si les voitures restent en conformité absolue avec les spécifications techniques d'origine et qu'elles sont en bonne condition de participation, à la discrétion des commissaires techniques.</p> <p><b>5.1.3</b> La taille des brides de turbos utilisées sur les voitures équipées de turbos ainsi que le poids minimum doivent être ceux dont la validité est en cours.</p> <p><b>5.1.4</b> Les pilotes prioritaires de la FIA ne sont pas autorisés à conduire ces voitures dans le Championnat.</p>	<p><b>5. ELIGIBLE CARS</b></p> <p>Asia-Pacific Rally Championship events are reserved for Group N cars, Group A cars of which the corrected capacity does not exceed 2000 cc, Super 1600 cars, Super 2000 cars and those cars authorised under Article 5.1.</p> <p>Cars homologated as Kit cars, where the capacity is greater than 1600 cc, are not accepted.</p> <p>Cars homologated as Kit cars, where the capacity is between 1400 and 1600 cc, may be accepted if they also comply with Article 255-6.2 "Weight" of Appendix J.</p> <p>Two-wheel drive cars equipped with a supercharged diesel engine with a nominal cylinder capacity of less than 2000 cc are accepted in Groups A and N.</p> <p>World Rally Cars are not authorised.</p> <p><b>5.1</b> Group A and N cars whose homologations have expired up to a maximum of four years before the beginning of the current year are permitted to participate in the rallies of the Championship on the following conditions.</p> <p><b>5.1.1</b> They are permitted to compete in all the rallies of the Championship on an equal basis and can start and be classified together with currently homologated cars.</p> <p>However, any registered drivers and co-drivers of such cars cannot score points in the Championship. Likewise, the cars are not eligible to score points.</p> <p><b>5.1.2</b> Such non-homologated cars as defined in Article 5.1 above may only be accepted for participation if the correct, though expired, homologation papers are produced at documentation and at scrutineering and the cars remain in total conformity with the original technical specifications and are in a sound condition to participate, at the discretion of the scrutineers.</p> <p><b>5.1.3</b> The size of turbo restrictors used on turbo-equipped cars and the minimum weight are those currently valid.</p> <p><b>5.1.4</b> FIA seeded drivers are not permitted to drive such cars in the Championship.</p>
<p><b>6. CLASSEMENT</b></p> <p>Le premier pilote ayant marqué le plus grand nombre de</p>	<p><b>6. CLASSIFICATION</b></p> <p>The driver having scored the highest number of points in</p>

points dans ce Championnat sera déclaré Champion des Pilotes de Rallyes Asie-Pacifique de la FIA. Le pilote ayant marqué le plus grand nombre de points dans les Coupes sera déclaré Champion Asie et Champion Pacifique, selon le cas.

#### **7. CEREMONIE D'OUVERTURE**

A l'appréciation des Organisateurs, une cérémonie de promotion pourra être organisée avant le début du rallye. Celle-ci pourra comprendre des activités promotionnelles et/ou médiatiques, impliquant tout particulièrement le public, et pourra inclure le départ du rallye ; si tel est le cas, en utilisant la rampe de départ. Il n'y aura toutefois qu'un seul "départ" du rallye.

L'ordre de départ est laissé à l'entière discrétion des Organisateurs et la procédure peut être précisée dans le Règlement particulier de l'épreuve ou communiquée au moyen d'un Additif.

L'équipage et sa voiture sont requis et leur absence sera signalée aux Commissaires Sportifs.

Les voitures ne pourront pas être placées en Parc Fermé à la conclusion de ce départ et aucun carnet de contrôle ne pourra être remis.

#### **8. RAMPE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE**

Un formulaire standard de rampe de départ et d'arrivée est détaillé à l'Annexe 3 dont les dimensions doivent être suivies.

Le panneau suspendu peut être changé pour représenter le Rallye du Championnat avec les seuls concurrents inscrits ; le rallye international avec les concurrents inscrits ainsi que les concurrents non enregistrés et le rallye national s'ils sont disputés simultanément.

this Championship shall be declared the FIA Asia-Pacific Rally Champion. The driver having scored the highest number of points in the Cups shall be declared the Asia Champion and the Pacific Champion as applicable.

#### **7. OPENING CEREMONY**

At the discretion of the Organisers, a promotional ceremony may be conducted prior to the commencement of the rally. This may include any promotional and/or media activities, particularly involving the public, and may include the start of the rally; if so, using the start ramp. There shall, however, be only one 'start' of the rally.

The starting order is left entirely to the discretion of the Organisers, and the procedure may be outlined in the Supplementary Regulations or announced by means of a Bulletin.

The crew with its car is required to be present, and any absence will be reported to the Stewards.

The cars may not be placed in a Parc Fermé on the conclusion of this start, and no Time Cards may be issued.

#### **8. START AND FINISH RAMP**

A standard form of start and finish ramp and signage is detailed in Appendix 3, the dimensions of which must be followed.

The "hanging" sign can be changed to represent the Championship Rally with only the registered entrants; the international rally with the registered and un-registered entrants and the national rally if run simultaneously.

**APPENDIX 1**

**ADMINISTRATIVE PROCEDURES**

The following table details the schedule for the publication of the various documents.

<b>Activity</b>	<b>From</b>	<b>To</b>	<b>Deadline</b>	<b>Regulation</b>
Draft Itinerary & Route	Organiser	APRC Secretariat	5 months before the rally	Map
Pre-event Information or Announcement	Organiser	APRC Secretariat media and others	5 months before the rally	
Rally Guide 1 ( <i>this may be electronic</i> )	Organiser	APRC Secretariat, FIA APRC Officials, APRC Co-ordinator and others	4 months before the rally	GP 8.4
Appointment of the Stewards and Observer	FIA	Organiser	3 months before the rally	GP 4.1, 4.2.1
Draft Supplementary Regulations	Organiser	FIA & Observer	3 months before the rally	GP 3.1.3
Draft Safety Plan	Organiser	FIA & Observer	3 months before the rally	
Comments on the draft Regulations & Plan	Observer	FIA	2 months before the rally	GP3.1.3
Issuing of Visa	FIA	Organiser	2 months before the rally	GP 3.1.3
Supplementary Regulations published and opening of entries	Organiser	FIA, APRC Secretariat APRC Co-ordinator and possible entrants	7 weeks before the rally	GP 3.1.3
Close of entries	Entrants	Organiser	3 weeks before the rally	
Proposed seeded Entry list	Organiser	FIA	3 weeks before the rally	
Rally Guide 2 published ( <i>this may be electronic</i> )	Organiser	Entrants, APRC Secretariat and FIA APRC Officials	3 weeks before the rally	GP 8.4
Road Book published	Organiser	Entrants and FIA APRC Officials	2 weeks before the rally	GP 8.4
Seeded Entry List published	Organiser	Entrants, media officials & APRC Secretariat	8 days before the rally	GP 5.1
Media Safety Book published	Organiser	Accredited media	8 days before the rally	GP 8.4

**APPENDIX 2**

**PODIUM CEREMONY**

**1. General Points**

- a) The finish ramp should incorporate an archway, clearly displaying the name and logo of the event. In front of the ramp should be the photographers' tower, placed as in the cahier des charges. The lane leading to the archway must be barriered to prevent public access.
- b) The organisers should provide "Olympic style" box podiums for use by the third, second and first crews only, positioned in a way to allow photographers / TV crews to take pictures from the photographers' tower.
- c) All teams with a car in the top three must have a technician in attendance with the car to transport the car to the final inspection, if required.

**2. Procedure (all procedures should be controlled by the master of ceremonies)**

- a) The recommended finish procedure is as follows:
  - 3<sup>rd</sup> car of registered drivers in the APRC event, on to ramp, interview on ramp and then proceed to park in a location as directed by and under the authority of the event officials.
  - 2<sup>nd</sup> car of registered drivers in the APRC event, on to ramp, interview on ramp and then proceed to park in a location as directed by and under the authority of the event officials.
  - 1<sup>st</sup> car of registered drivers in the APRC event, on to ramp, interview on ramp, nose down on ramp for photo session.
  - Podium boxes in place.
  - Presentation of trophies.
  - National anthem and associated flag raising.
  - Champagne shower and photo shoot.
  - Provision for team photos on ramp or in adjacent area.
- b) The above procedure is duplicated for the non-APRC-registered drivers – If 2 (or 3) APRC-registered drivers are among the first 3 outright in the APRC event, the method used for the second procedure is left to the Organisers' discretion.

**ANNEXE 1**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

Le tableau suivant détaille le programme de publication des documents.

<b>Activité</b>	<b>De</b>	<b>A</b>	<b>Délai</b>	<b>Règlement</b>
Projet d'itinéraire & carte	Organisateurs	Secrétariat Championnat AP	5 mois avant le rallye	
Informations d'avant épreuve Ou annonce	Organisateurs	Secrétariat Championnat AP, médias et autres	5 mois avant le rallye	
Guide 1 du Rallye	Organisateurs	Secrétariat Championnat AP, Officiels FIA, Coordinateur AP et autres	4 mois avant le rallye	PG 8.4
Désignation des Commissaires Sportifs et de l'Observateur	FIA	Organisateurs	3 mois avant le rallye	PG 4.1, 4.2.1
Projet de règlement particulier	Organisateurs	FIA & Observateur	3 mois avant le rallye	PG 3.1.3
Projet de Plan de Sécurité	Organisateurs	FIA & Observateur	3 mois avant le rallye	
Commentaires sur projet de règlement particulier et Plan	Observateur	FIA	2 mois avant le rallye	PG 3.1.3
Délivrance du visa	FIA	Organisateurs	2 mois avant le rallye	PG 3.1.3
Publication du règlement particulier et ouverture des engagements	Organisateurs	FIA, Secrétariat Championnat AP Coordinateur et éventuels engagés	7 semaines avant le rallye	PG 3.1.3
Date de clôture des engagements	Engagés	Organisateurs	3 semaines avant le rallye	-
Guide 2 du Rallye	Organisateurs	Equipes des constructeurs Autres engagés Officiels de la FIA ISC / ISCT Médias FIA Autres Médias accrédités Autres personnes sur demande	4 semaines avant le rallye	CMR Annexe III Point 2
Projet Liste des engagés classés	Organisateurs	FIA	3 semaines avant le rallye	-
Guide Rallye 2 (option Internet)	Organisateurs	Engagés Secrétariat Championnat AP, Officiels FIA, Coordinateur	3 semaines avant le rallye	PG8.4
Publication du Road book	Organisateurs	Engagés et officiels	2 semaines avant le rallye	PG 8.4
Publication de la liste des engagés dans l'ordre des pilotes prioritaires	Organisateurs	Engagés, médias, officiels & Secrétariat Championnat AP	8 jours avant le rallye	PG 5.1
Publication du livret de sécurité pour les médias	Organisateurs	Médias accrédités	8 jours avant le rallye	PG 8.4

## ANNEXE 2

### CEREMONIE DE PODIUM

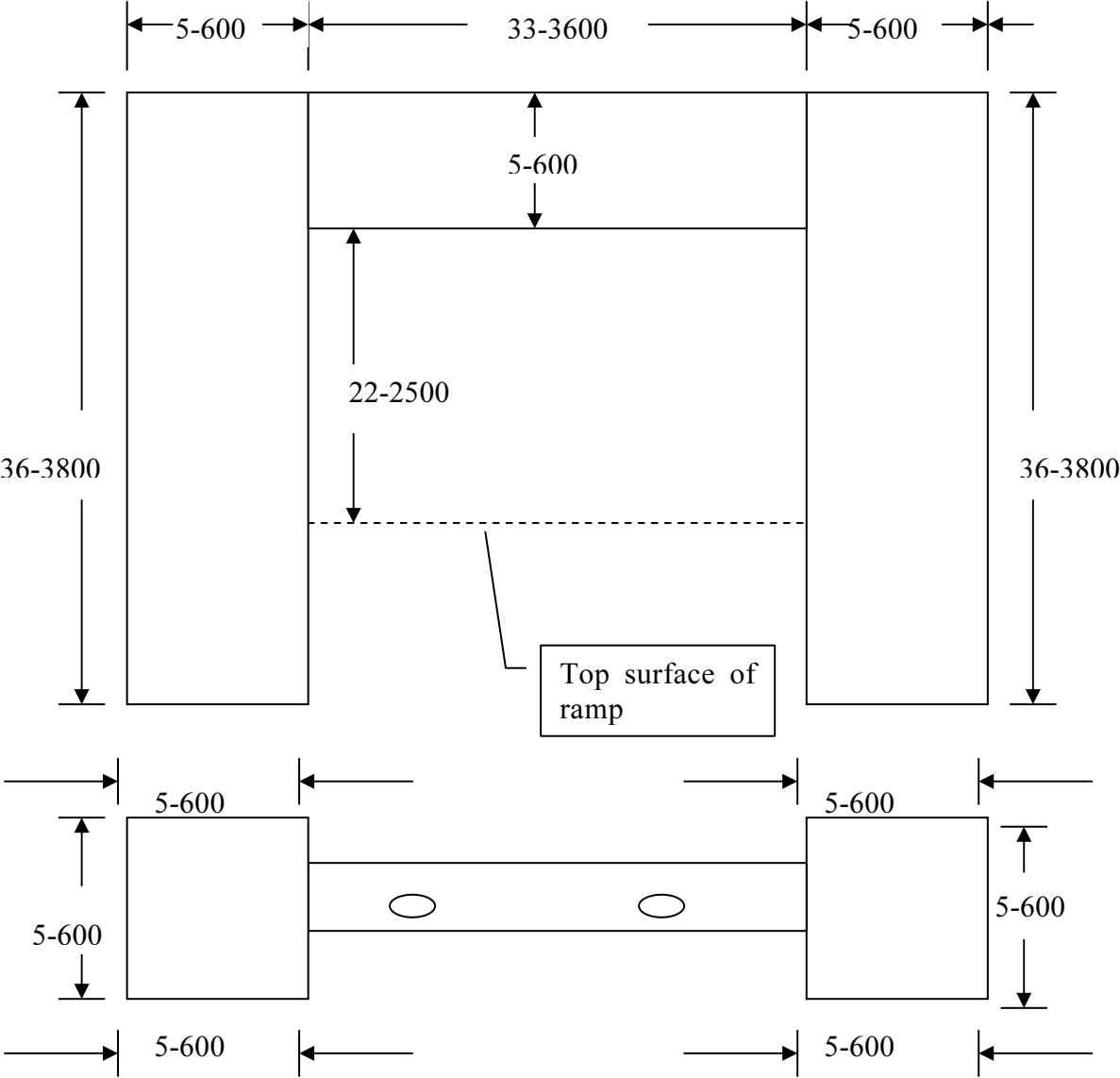
#### 1. Points d'ordre général

- d) La rampe d'arrivée comprendra un couloir voûté, sur lequel figureront clairement le nom et le logo de l'épreuve. En face de la rampe, il y aura la tour des photographes, placée conformément au cahier des charges. La voie menant au couloir voûté devra être délimitée par des barrières empêchant l'accès du public.
- e) Les organisateurs prévoient un podium à marches de "style olympique" à utiliser pour les trois premiers équipages uniquement ; il sera placé de sorte à permettre aux photographes / équipes télévisées de prendre des photos depuis la tour des photographes.
- f) Toutes les équipes ayant une voiture classée parmi les trois premières auront un technicien qui s'occupera de la voiture et la conduira à l'inspection finale, si nécessaire.

#### 2. Procédure (toutes les procédures devraient être contrôlées par le maître de cérémonie)

- c) La procédure d'arrivée recommandée est la suivante :
  - 3<sup>ème</sup> voiture des pilotes inscrits à l'épreuve du Championnat des Rallyes Asie Pacifique, sur la rampe, interview sur la rampe et ensuite départ de la rampe pour aller se garer à un endroit indiqué par les officiels de l'épreuve et sous leur autorité.
  - 2<sup>ème</sup> voiture des pilotes inscrits à l'épreuve du Championnat des Rallyes Asie Pacifique, sur la rampe, interview sur la rampe, ensuite départ de la rampe pour aller se garer à un endroit indiqué par les officiels de l'épreuve et sous leur autorité.
  - 1<sup>ère</sup> voiture des pilotes inscrits à l'épreuve du Championnat des Rallyes Asie Pacifique, sur la rampe, interview sur la rampe, museau incliné vers la rampe de sortie pour la séance de photos.
  - Marches du podium en place.
  - Présentation des trophées.
  - Hymne national joué et drapeau correspondant hissé.
  - Douche au champagne et séance de photos.
  - Photos des équipes sur la rampe ou dans une zone adjacente.
- d) La procédure indiquée ci-dessus est répétée pour les pilotes non inscrits au Championnat des Rallyes Asie Pacifique. Si 2 (ou 3) pilotes inscrits au Championnat des Rallyes Asie Pacifique figurent parmi les 3 premiers de l'épreuve du Championnat des Rallyes Asie Pacifique, la méthode utilisée pour la seconde procédure est laissée à l'appréciation des organisateurs.

# Start Ramp



Dimensions in mm (5-600 = 500mm to 600mm wide, 36-3800 = 3600mm to 3800mm high)

*Overall plan view*

↑  
Front

